

Ecole Primaire
8 rue Jules Ferry
71600 SAINT YAN
Tel : 03 85 84 91 62

Compte rendu du conseil d'école du mardi 16 octobre 2018.

Membres présents :

M LORTON, directeur de l'école, président du Conseil d'école.
Mme PHILIPPE, adjointe à Mme Le Maire chargée de l'éducation.
Melle GAILLARD, Mme BOSON, Mme PEGUET, M. SENAILLET, M. BECKER,
enseignants.
CARRE Gaëlle, DUCA Vitalie, GEVAUDAN Sabrina, MERLE Damien,
PENICAUD Rose, délégués des parents d'élèves.

- Fonctionnement du Conseil d'école : La règle de l'alternance du secrétariat entre les enseignants et les représentants des parents d'élèves est reconduite.

Lors du dernier conseil d'école (en juin 2018), le secrétaire de séance était un parent d'élève, par conséquent, pour celui-ci, ce doit être un professeur. C'est donc Mme BOSON pour cette séance.

- Présentation des nouveaux élus : Les nouveaux élus ont été présentés et remerciés pour leur participation.

- Rappel de l'organisation de l'école :

6 classes et 129 élèves.

Les effectifs sont légèrement à la hausse grâce à l'accueil de nombreux nouveaux enfants.

TPS, PS (Mme Boson) : 24 élèves (2 TPS, 22 PS)

MS et GS (Mlle Gaillard) : 26 élèves (13 MS et 13 GS)

CP et CE1 (Mme Peguet) : 21 élèves (14 CP et 7 CE1)

CE1 et CE2 (M. Senaillet) : 19 élèves (7 CE1 et 12 CE2)

CE2 et CM1 (M. Becker) : 20 élèves (4 CE2 et 16 CM1)

CM1 et CM2 (Mme Gaoutaudier et M. Lorton) : 19 élèves (7 CM1 et 12 CM2)

- Présentation du PPMS (plan particulier de mise en sûreté) :

L'accueil des élèves s'effectue toujours à la grille, les parents doivent donc scrupuleusement respecter les horaires d'entrée et de sortie.

L'école étant fermée en dehors de ceux-ci, il est assez contraignant d'aller ouvrir ou fermer le portail fréquemment. Cela pose aussi des questions de sécurité. Lorsqu'un enseignant va ouvrir, sa classe est laissée sans surveillance.

Chaque école est dotée d'un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté). Il doit être présenté au conseil d'école.

Le nouveau PPMS a été rédigé récemment et sera prochainement transmis. Le nouveau PPMS sera donc proposé à la validation lors du prochain conseil d'école.

Les premières simulations se sont déroulées les 8 et 12 octobre. Il y a toujours un problème

avec l'alarme incendie qui doit être débranchée pour ne pas sonner intempestivement. Les évacuations puis les regroupements à l'extérieur sont très rapides, l'école étant de plain-pied.

- Les nouveaux horaires mis en place depuis la rentrée 2018.

Depuis cette rentrée, l'école de Saint-Yan a repris un rythme de 4 jours. Le temps méridien a été allongé pour permettre un double service à la cantine.

- Calendrier des manifestations auxquelles ont participé les classes et projets divers.

CP-CE1 CE1-CE2	→ Tous les mardis matins, jusqu'aux vacances de Noël, les 2 classes vont à la piscine de Paray le Monial Transports et entrées financés par la communauté de communes.
Toutes les classes	→ Bibliothèque les mardis.
Toutes les classes	→ Réunion de rentrée commune à toutes les classes
MS/GS et CP/CE1	→ Participation à la fête de la science : ce sont des défis qui permettent aux enfants d'élaborer une démarche scientifique en émettant des hypothèses et en les vérifiant par expérimentation.

Les enseignants soulignent le manque d'accompagnateurs à la piscine : pour cette sortie, il faut un adulte pour 12 enfants, sinon elle ne peut pas se faire. Un appel est donc lancé à toute personne de l'entourage des enfants qui pourrait accompagner à la piscine (parents, mais aussi grands-parents, assistante maternelle). Il est rappelé que les accompagnateurs ne se baignent pas.

- Calendrier des manifestations prévues.

CE2/CM1 et CM1/CM2	→ Tous les lundis matin, à partir de janvier, les 2 classes iront à la piscine de Paray le Monial Transports et entrées financés par la communauté de communes.
Toutes les classes	→ Fête de l'école le 22 juin.

- Projet d'école.

Périodiquement (tous les 3, 4, 5 ou 6 ans), les enseignants doivent réaliser un projet d'école. Le dernier, qui doit être mis en place à la rentrée 2018, a été réalisé.

L'objectif d'un projet d'école est de répondre aux besoins particuliers des élèves de notre école. Le but est donc d'adapter notre établissement aux difficultés générales constatées par les enseignants.

Ce projet d'école a été validé par notre hiérarchie.

Voici les principaux axes de travail qui ont été choisis pour les prochaines années :

- Harmoniser les pratiques de rédaction dans les différentes classes pour améliorer la production des écrits.
- Enrichir le vocabulaire des élèves.

- Faire de l'oral un domaine d'enseignement à part entière.
- Améliorer l'enseignement de la langue anglaise.
- Faire venir des artistes pour faire un spectacle à Saint-Yan ou pour échanger avec les élèves.
- Aller voir un spectacle chaque année.
- Faire un événement cinéma par an : Projeter pour les élèves un film du patrimoine cinématographique dans une salle de Saint-Yan.
- Créer du lien avec les partenaires extérieurs à l'école.
- Utilisation du numérique.
- Faire les devoirs pendant les APC (activités pédagogiques complémentaires : temps en dehors des horaires habituels pour faire du travail en petits groupes d'élèves).
- Modifier ses pratiques en APC.

- Le point sur les travaux.

Beaucoup de choses faites, l'entretien est fait de manière régulière. Malgré cela, la vétusté du bâti entraîne des problèmes fréquents : fuite d'eau, pannes électriques.

Faits :

- Entretien de la cour.
- Les WC ont été terminés, ainsi l'école dispose d'un WC pour personne à mobilité réduite.
- Un orage a endommagé plusieurs outils informatiques (ordinateurs et livebox). Un nouvel ordinateur a été acheté.

Demandes pour le prochain trimestre.

L'entretien habituel.

Remerciements à la mairie.

Remerciements pour l'ensemble des travaux faits et les bonnes relations.

Remerciements à l'association des parents d'élèves.

- Remerciements à l'association Trait d'Union pour l'ensemble de son investissement au côté des enseignants.

Questions diverses :

Néant.

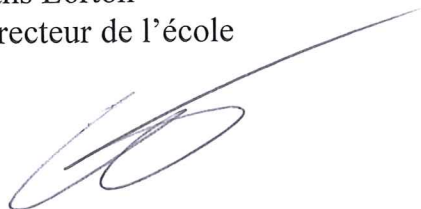
Rappel du fonctionnement des questions diverses :

Les questions transmises à l'école au moins une semaine à l'avance seront traitées sinon elles le seront au conseil d'école suivant.

La date du prochain conseil d'école sera fixée ultérieurement.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 18 h 40.

Le président du Conseil,
Nans Lorton
Directeur de l'école



La secrétaire de séance,
Mme Boson
Enseignante

